

V. PERENNISATION DES ACTIVITES

Rappelons que pour les activités que nous étudions, la majeure partie des postes créés dans le cadre NSEJ l'ont été en 1998 et par des collectivités. La fin de l'aide financière liée au dispositif NSEJ interviendra en 2003 pour les collectivités locales et selon les cas en 2003 ou d'ici 2006 pour les associations. La question de la pérennisation de ces services est donc posée. Nous avons cherché à identifier avec les porteurs de projets, quelques éléments structurant de cette pérennisation.

1. Contexte économique de l'activité

Lors des entrevues avec les structures, il leur a été demandé leur opinion quant à la solvabilité du service mis en place après la fin des aides NSEJ (ou pour les postes financés par l'insertion : leur solvabilité en dehors de ces aides).

Solvabilité estimée de l'activité	Nombre de structures
NC	5 2 Asso 2 Collctv 1 Interco
Non solvable	14 11 Collctv 1 Interco 2 Asso
Solvable à terme	4 2 Asso 1 Collctv 1 Interco
Solvable	2 2 Collctv
Total	25 structures

La majeure partie d'entre elles considère que l'activité n'est pas solvable (14 sur 20 réponses). Ceci est cohérent avec l'affirmation également majoritaire que ces services relèvent de l'utilité publique.

Bien que n'ayant pas approfondi cette question économique lors de cette étude, on peut évoquer plusieurs pistes de réflexions suggérées par les porteurs de projets sur cette question centrale.

La responsabilité de cette mission de service public incombe à un grand nombre d'acteurs selon la nature de l'espace considéré (berges de rivières, espace naturel de valeur, délaissé routier, parcs et jardins ...). Ceci contribue à brouiller les responsabilités quant à leur financement.

Par ailleurs, ces services peuvent également être financés par des fonds dédiés à l'insertion par l'activité économique.

Par ailleurs, s'il est relativement aisé de calculer le coût direct de ces services, certaines dépenses qu'ils contribuent à éviter ne sont pas défalqués de ce prix de revient. En effet, les services de gestion écologique de l'espace contribuent, par une gestion durable du territoire, à éviter des dysfonctionnements coûteux de l'environnement. Ces coûts évités ne sont pas pris en compte dans le calcul du coût réel du service.

Une clarification du coût et des bénéfices de ces services reste donc indispensable.

Nous basant sur l'expérience des structures rencontrées nous avons cherché à identifier l'influence de "l'ancrage local" du service et/ou de la structure sur le financement du projet. Nous avons évalué l'ancrage local sur la base du nombre de partenariats locaux autres que financiers tissés autour du projet :

Nombre de partenaires Financiers	Partenariat local			Total
	Inexistant	Faible	Fort	
0	11 8 Collctv. 2 Interco. 1 Asso.	1 Asso.	1 Collctv.	13
1		2 Collctv.		2
2	1 Collctv.		6 4 Collctv. 1 Interco. 1 Asso.	7
3 et +		1 Asso.	2 Asso.	3
Total	12	4	9	25

On constate une bonne corrélation entre le développement de partenariats financiers et de partenariats locaux tissés autour du service. En effet, les structures qui ont développé un fort partenariat local autour de l'activité sont également celles qui ont le plus de financeurs pour cette activité.

Si l'on met en regard les partenariats locaux et financiers et les métiers mis en jeu, on constate que les partenariats forts et financements multiples sont tissés autour des activités d'Ecogardes et Ecodéveloppeurs et dans une moindre mesure autour des AEP. Ces postes de niveau 1 à 3 sont donc soit moteurs de ces partenariats, soit ils en sont la conséquence et sans doute un peu les deux.

2. Pérennisation de l'activité et intégration des jeunes

Nous nous sommes intéressés à la volonté de pérennisation des activités et des postes et, le cas échéant, aux stratégies choisies par les structures.

Intention déclarée par l'employeur de pérenniser les activités			Total
NC	NON	OUI	
3 Collctv.	3 Collctv.	19 10 Collctv. 3 Interco. 6 Asso.	25
3	3	19	25

Au regard de ces données, on voit que la majeure partie des structures enquêtées veut pérenniser les activités (19 sur 25). De même, la majorité d'entre elles désire pérenniser les postes.

Cependant, il faut relativiser ces données puisque sur les 43 structures initialement retenues dans l'échantillon, 25 seulement nous ont reçus. Or parmi les autres, quelques unes avaient déjà abandonné le service développé et supprimé les postes Emplois Jeunes correspondant. Par ailleurs, pour les 25 structures enquêtées, il y avait plus de postes conventionnés que de postes constatés au moment de l'enquête. On voit que plusieurs structures avaient anticipé la fin du dispositif Nouveaux Services Emplois Jeunes en supprimant

ces postes.

Nous avons cherché à connaître les stratégies choisies par les employeurs pour pérenniser ces postes et ces activités.

Les associations (de droit privé) n'ont d'autre choix que l'intégration directe. On note que toutes les associations (sauf une) qui veulent pérenniser l'activité ont opté pour l'épargne consolidée du dispositif emplois jeunes. Il est difficile d'interpréter ce choix, mais il se traduira nécessairement par une recherche de financements de remplacement à très court terme.

Types d'employeurs	Mode d'intégration des jeunes choisi par l'employeur				Total
	NC	Directe	Concours FPT ou directe	concours FPT	
Association		12 6 AEP 3 Ecogard. 2 Ecodev. 1 Encadrant AEP			12
Collectivité	2 1 OEEV 1 Ecog./AEV		4 1 AEP 2 Ecogard. 1 Ecodev.	11 3 OEEV 6 AEP 1 Ecogard. 1 Ecog./AEV	17
Intercommunalité		1 AEP		2 1 OEEV 1 Ecodev.	3
Total	2	13	4	13	32

Les collectivités prévoient essentiellement d'intégrer les jeunes via le concours de la Fonction Publique Territoriale (FPT) alors que l'intégration directe est possible au niveau C de la FPT pour les ouvriers d'entretien d'espaces verts et les agents d'environnement de proximité. Dans ce cas, le concours est une sélection non nécessaire.

Par contre, pour les activités d'Ecogardes et d'écodéveloppeurs qui correspondent essentiellement à des grades de techniciens territoriaux et d'ingénieurs subdivisionnaires, la question du concours d'accès à la fonction publique territoriale est posée.

Ni les cadre d'emplois, ni les concours d'accès à la FPT ne sont aujourd'hui adaptés à l'intégration des jeunes et à l'exercice de ces activités nouvelles. Les concours existants constitueront donc un obstacle important à l'intégration de ces jeunes sachant par ailleurs qu'aucun concours dit de troisième voie n'est ouvert pour ce type de postes. De même les cadres d'emplois existants ne permettent pas de garantir la nature du service mise en oeuvre.

Ces questions sont posées au niveau national en particulier par les Eco-Maires.

3. Les demandes d'accompagnement exprimées par les structures

L'un des objectifs de cette étude est d'analyser les besoins d'accompagnement des structures employeuses dans une optique de pérennisation des activités.

Au cours des entretiens, il leur a été demandé d'exprimer leurs besoins pour être en mesure de pérenniser dans de bonnes conditions.

Les demandes d'accompagnement concernent en priorité :

- Une aide méthodologique (9 structures)
- Une aide financière (8 structures)
- Une aide à la formation des jeunes (8 structures)
- Une aide pour la mise en oeuvre d'outils d'évaluation et de mesure (6 structures)

Dans une moindre mesure, les structures demandent :

- Des contacts techniques via les réseaux (3 structures)
- Une aide au management (3 structures)
- Une aide à la formation de l'encadrement (3 structures)
- Des conseils en matière commerciale (2 structures)

La hiérarchie de ces demandes est une indication sur l'accompagnement que pourront mettre en oeuvre les promoteurs et accompagnateurs de ces services innovants.

Au delà de l'accompagnement que pourront apporter les partenaires de cette étude action et les autres acteurs publics et privés, deux chantiers importants restent ouverts pour la pérennisation de ces activités et des services rendus :

- À moyen terme, il conviendrait de clarifier le mode de financement des services rendus au regard des différentes responsabilités publiques en matière d'entretien et de valorisation du territoire. Il pourrait s'avérer nécessaire pour cela de tenir compte du coût réel de ces services qui devrait intégrer les coûts qu'ils permettent d'éviter.
- Dans le cadre des collectivités locales, l'adaptation des concours d'accès et des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale reste une question ouverte.